

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 61 octobre 2023

Édité par la Mairie - Tél : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h-12 h et 15 h-17 h - mercredi 9 h-12 h

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

📧 : [communearcetsenans](https://www.facebook.com/communearcetsenans) - 📺 : Commune d'Arc-et-Senans

Le mot du Maire

Après un été relativement tranquille hormis la période chaude que nous avons vécue, heureusement bien atténuée par les averses régulières qui ont eu pour conséquences de ne pas réduire la pousse de l'herbe et par la même, la fréquence des tontes, aussi bien chez les particuliers que dans la commune, j'espère que vous avez bien repris vos activités.

En dehors de l'été tranquille, les incivilités récurrentes subsistent toujours :

- Les chiens en divagation. Je vais devoir faire un signalement à la gendarmerie qui pourra dresser un PV allant de 35 à 150 €. Je dois faire intervenir les employés au moins une fois par semaine pour capturer l'animal qui divague et le remettre au propriétaire. Sans compter que le fait de capturer le chien n'est pas sans danger pour celui qui intervient.
- Ensuite toujours des personnes qui ne respectent pas les horaires pour les travaux nécessitant la mise en route d'un engin : tronçonneuse, taille-haie, tondeuse etc., ni les interdictions et notamment celle de ne pas faire de feu. Si vous n'avez plus la fiche intitulée nuisances, avec les horaires, celle-ci est toujours disponible en mairie.

La rentrée des classes fait apparaître un effectif stable dans les écoles à savoir 93 élèves au groupe scolaire et 63 élèves à l'école St-Bénigne. Des travaux ont été réalisés sur le mur d'enceinte du groupe scolaire et le parc informatique de ce dernier a été remplacé pour un montant de 13 000 €.

Les travaux routiers que j'espérais voir terminés pour la rentrée, vont prendre un peu de retard sur le programme prévisionnel. Actuellement ENEDIS termine le raccordement des abonnés en électricité, qui sera suivi par l'arrachage des poteaux en béton et viendra ensuite le revêtement en enrobé des trottoirs côté droit depuis l'église.

Un rendez-vous important pour les anciens : le repas offert par la Commune aux personnes de 72 ans et plus, accompagnées de leur conjoint, même s'il n'a pas l'âge requis, aura lieu le dimanche 19 novembre. Toutes les personnes concernées vont recevoir en temps utile, une invitation qu'elles devront retourner en mairie pour la date indiquée. Important : les personnes de

72 ans et plus, nouvellement installées dans la commune, doivent se signaler au secrétariat de mairie afin que nous puissions leur faire parvenir cette invitation.

A ce sujet je rappelle aux propriétaires bailleurs qu'ils doivent signaler en mairie tout changement d'occupant de leur logement locatif. De même, les nouveaux habitants doivent également faire la démarche de se présenter au secrétariat, afin de bénéficier de divers documents utiles, comme par exemple le calendrier de collecte des ordures, ou la fiche d'information sur les nuisances, ou autre.

Enfin que ce soit pour EDF ou pour la téléphonie, chaque habitant doit faire appel à son fournisseur. Pour la fourniture de documents d'identités, de permis de conduire etc... il convient de faire une pré-demande sur ants.gouv.fr

Je rappelle qu'il existe à Quingey, un accueil de France Services, dans les locaux de l'ancienne perception, susceptible de vous aider pour toute démarche nécessitant la pratique informatique. Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous au préalable.

Rappel : Tout démarcheur qui se présente à votre domicile doit vous présenter, sur demande de votre part, une attestation de la mairie l'autorisant à participer à une opération de démarchage dans la commune.

Bien cordialement à toutes et à tous,

Jacques Maurice
Maire d'Arc et Senans

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- ▶ **Location au 1^{er} juillet 2023** du garage qui s'est libéré 28 C Grande Rue, propriété de la Commune, à la locataire du 1^{er} étage, même adresse, pour un loyer mensuel de 50 €, charges comprises.
- ▶ **Le recensement des habitants de la Commune** aura lieu en début d'année 2024. A ce titre, la secrétaire de Mairie est nommée coordonnatrice et la comptable, suppléante. Un arrêté sera pris en ce sens. Le recrutement des agents recenseurs est ouvert. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la mairie. Il convient que ces agents doivent être disponibles éventuellement en journée, mais surtout en soirée et doivent être susceptibles de pouvoir aider les habitants qui les solliciteraient pour compléter l'imprimé.
- ▶ **A compter du 1^{er} juillet 2023**, location des appartements T2 et T3 rénovés, situés au 2^e étage de la mairie, aux deux candidates ayant fourni un dossier complet, pour un loyer mensuel de 450 € plus 80 € de provision sur charges pour le T2 et de 550 € plus 100 € de provision sur charges pour le T3.
- ▶ Conformément à la décision du Maire de mettre à jour les archives, un bordereau d'élimination a été établi par une personne habilitée des Archives départementales du Doubs. Après délibération, le Conseil municipal approuve l'élimination des archives et autorise le Maire à les transporter sur le lieu d'élimination.
- ▶ Approbation de la revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église, fixée pour cette année 2023, à 496,09 €.
- ▶ Approbation de la proposition du Maire de renforcer le réseau en eau potable de la ferme de Roche sur Loue et de la rue de Dole. Pour établir un projet, une étude est confiée au Cabinet ANDRÉ de Pontarlier, pour un montant de 10 080 € H.T.
- ▶ Approbation de la proposition du Maire de confier la vente du dernier lot, portant le n° 5 au lotissement de l'Isle, à l'office notarial de Quingey, avec délégation à l'agence immobilière « Immobilier de la Saline », à Arc et Senans, pour la somme de 3 777,90 €.
- ▶ Suite à un accord d'échanges de terrains avec le propriétaire jouxtant la propriété de la Commune située dans la zone du Puits, côté Grande Rue, un géomètre s'est rendu sur place afin de produire un document cadastral.
Ces échanges, compte tenu de la valeur des terrains, se feront sans soulte de part et d'autre. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.
- ▶ Ces échanges de terrain avec le propriétaire précité rendent possible une opération d'échange de l'autre côté de la propriété de la Commune, comme suit :
 - Section C : au profit de la Commune pour 238 m², tirés de la parcelle 1019 appartenant au propriétaire jouxtant,
 - Section C891 au profit du propriétaire jouxtant, pour 279 m², tirés de la parcelle 0959, propriété de la Commune.Cette opération, compte tenu de la valeur des terrains, ne fera pas l'objet de reversement de soulte pour les deux parties. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.
- ▶ **A la suite des échanges de terrains précités**, le propriétaire jouxtant l'un de ces terrains, souhaite l'acquérir comme terrain d'aisance. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de vendre le terrain cadastré section ZL : 2590 m² à 8 €/m², soit 20 720 €, tirés de la parcelle ZL 114, propriété de la Commune. Les frais de géomètre sont à la charge de la Commune, les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- ▶ Le Conseil décide d'adhérer au processus de certification PEFCBFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable. Les frais de participation s'élèvent à 0,65 €/ha pour une durée de 5 ans.
- ▶ Demande de subvention pour le renouvellement de la distribution d'eau potable des rues des Graduations et du Centre Bourg. Le coût de ce renouvellement sera de 330 000 € HT auquel il faut ajouter la maîtrise d'œuvre d'un montant de 15 500 € HT, soit 348 080 € HT et le levé topographique d'un montant de 2 580 € HT. Ces travaux se feront en deux tranches concomitantes avec l'assainissement. Travaux subventionnés à hauteur de 50 %.
- ▶ Demande de subvention pour la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau de la rue des Graduations et du Centre Bourg, entre le passage à niveau et la Grande Rue. Coût des travaux : 356 400 € HT pour la rue des Graduations et 395 400 € HT pour le Centre Bourg, soit un total de 751 800 € HT auquel il faut ajouter la maîtrise d'œuvre d'un montant de 32 700 €, soit un total de 784 500 €. Ces travaux se feront en deux tranches : 1 - Rue des Graduations ; 2 - Rue du Centre Bourg.
Travaux subventionnés à hauteur de 50 %.



L'espace culturel et d'animation

21-22 octobre, foire aux plantes à la Saline de 9 h à 18 h.

22 octobre, braderie de la maison de l'école St-Bénigne à la salle des fêtes, à partir de 9 h.

Du 22 octobre au 5 novembre concerts quotidiens des jeunes talents de la Saline royale Academy, du mardi au vendredi de 18 h à 19 h, sur réservation : billetterie@salineroyale.com

28 octobre et 4 novembre, concert de fin d'académie des jeunes talents de la Saline royale Academy dans la nouvelle salle de spectacles Ledoux, de 17 h à 18 h 30, sur réservation.

28 octobre et 4 novembre, concert des professeurs de la Saline royale Academy dans la nouvelle salle de spectacles Ledoux, de 19 h à 20 h 30, sur réservation.

30 octobre, concert de l'orchestre français des jeunes à la Saline royale, à 20 h, sur réservation.

4 et 5 novembre, de 10 h à 18 h, salle 100 m², exposition gratuite d'écrits illustrés.

25 et 26 novembre et 2 et 3 décembre, marché de Noël à la Saline royale.

8 décembre, repas dansant en faveur du téléthon à la salle des fêtes, à partir de 20 h.

10 décembre, marché de Noël de l'école St-Bénigne, cour de l'école à partir de 10 h.

16 décembre, marché de Noël de l'école publique à la salle des fêtes dès 10 h. Si vous êtes artisans et que vous souhaitez profiter de la manifestation pour exposer, veuillez contacter le : 06 62 72 50 14.

17 décembre, à 17 h en l'église d'Arc et Senans, concert de Noël de la chorale «Les Voix du Sel».

Nos citoyens

Nouveaux Habitants

- M. et M^{me} CHAMBARD Alain et Laurence
- M^{me} LOUIS Jocelyne
- M^{me} DELPOUX Mariline

Mariages

- M. GIACOMEL Adrien et M^{me} PILLOUD Sophie le 20 mai 2023
- M. HOARAU Damien et M^{me} Morgane TRIVELLIN le 15 juillet 2023

Décès

- M^{me} LOIRS Jacqueline née CHEVALIERle 4 juillet 2023
- M. CARON Robertle 2 août 2023
- M. VERNEREY Jean-Claude..... le 17 août 2023
- M^{me} CLÉMENCE Colette née BULLE.....le 27 août 2023
- M^{me} GALET Odette née HAFFNERle 30 août 2023
- M. FAIVRE Denisle 2 septembre 2023

Nous avons également appris le décès de M^{me} RANCÉ Janine née EBLE le 13 août 2023.

Informations

L'Opération Brioches aura lieu dans la semaine du 9 au 15 octobre. Des bénévoles se présenteront à votre domicile pour vous proposer d'y participer, afin de soutenir les personnes en situation de handicap dans notre région. Nous vous remercions par avance pour votre bon accueil et votre générosité.

La chorale « Les Voix du Sel » a repris ses activités dans la salle de musique René Roussel, chaque lundi, à 18 H. Programme varié pour le travail des chants, concerts en cours d'année. Sopranes, altis, ténors et basses seraient les bienvenus, n'hésitez pas à tenter l'expérience ! Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le : 07 87 00 15 36.

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité, assistée d'une équipe de bénévoles et avec le concours du Comité des fêtes, a organisé avec succès une « balade du terroir » (200 participants), ainsi qu'un « marché du terroir et des savoir-faire » (60 exposants, 500 visiteurs). Des objectifs simples : découvertes, rencontres, partage, plaisir et convivialité. Et déjà pour 2024, retenir ces deux dates : 19 mai (balade du terroir) et 7 juillet (marché du terroir et des savoir-faire). Alors venez marcher et venez au marché ! Et peut-être d'autres manifestations en cours de réflexion. Si vous avez des idées, partagez-les ... !

Cet été nous avons également organisé des après-midi jeux de société qui ont été un grand succès. Nous renouvelerons sans doute cette initiative lors des prochaines vacances scolaires.

Une liste des activités dispensées dans le complexe sportif est à votre disposition au secrétariat de Mairie ou sur le site internet de la Commune et ses réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

Le franchissement de la Loue (2/2)

Le pont suspendu, dit « en fil de fer » en référence aux câbles qui le soutenaient, « était composé de deux piles en maçonnerie sur les deux rives de la Loue et servant de base à quatre colonnes en granit au sommet desquelles s'appuient les 4 chaînes qui supportent le tablier.

Le droit de péage sur ce pont qui, en 1843, fut concédé à Jean-Louis Chevalier, a cessé à la date du 1^{er} novembre 1872¹. »

L'ordonnance du roi en date du 10 juillet 1835 en fixait les différents tarifs du péage :

1° Pour une personne, voyageur ou conducteur.....	05°
2° Cheval ou mulet non attelé.....	10
3° Ane, bœuf ou vache non attelé.....	05
4° Cheval ou mulet attelé.....	30
5° Chaque cheval ou mulet attelé en sus de deux.....	15
6° Ane, bœuf ou vache attelé.....	15
7° Cheval attelé à une voiture suspendue.....	50
8° Bétail en troupe, par tête.....	02 1/2

Au-dessus de cinquante, le droit sera diminué d'un quart.

Étaient exemptés de ces droits de péage les personnels des administrations, la gendarmerie, les militaires, les malles postes, facteurs ruraux, employés des salines de Salins et d'Arc, les produits de celles-ci.

Au début du XX^e siècle apparaît aux États-Unis la technique des ponts « en treillis », composés de poutres métalliques assemblées en triangle, par rivetage, boulonnage ou encore soudage. Ce concept permettait une construction rapide et peu coûteuse, n'utilisant qu'un nombre limité de piles freinant l'écoulement de l'eau. Ce type de pont, plus robuste, nécessitant moins d'entretien, vint remplacer le pont en fil de fer, sans doute un peu « fatigué » au début du XX^e siècle.

Cet ouvrage à voie étroite ne correspondant plus aux exigences du trafic moderne fut remplacé par un quatrième, à deux voies de circulation, en béton armé enjambant la rivière d'un seul tablier dans la seconde moitié des années 1970.



ARC-SENANS (Doubs). - Le Pont sur la Loue - G. L., B.
Ce pont sépare les départements du Doubs et du Jura,
et apportait par suite à chacun d'eux.

Note à propos du pont 1773 :

La construction du pont faisait suite, de même que la création de la route qui conduit à la saline, à la décision, prise dès 1773, après plusieurs études et mémoires en amont, d'établir une nouvelle saline entre Arc et Senans afin de résoudre les problèmes de celle de Salins. (Arrêt du Conseil du roi du 29 avril 1773), pont qui sera rénové en 1783.

Voici la description qu'on en trouve dans la rendue de 1783² : « Il a été construit sur la rivière de Loue un pont en bois de chêne pour la communication de Salins à la saline. Ce pont est composé de sept portées, deux culées et huit travées, le tout assorti de moises boulonnées en fer, brise-glaces lisse d'appui

et d'un pavé en cailloux de rivière dans le passage, lequel pavé a été défait sur la largeur de sept pieds pour le passage de la conduite des eaux salées venant de Salins³ sans avoir été rétabli jusqu'à présent.[...] La chaussée faite aux abords dudit pont contient huit cent toises de longueur dont cent toises à l'abord du côté de Cramans sur trente pieds de largeur de la crête d'un fossé à l'autre ».

1. Rondot Jean-Baptiste, Statistique historique complète du village d'Arc et Senans, 1879-1885.

2. Archives départementales du Jura, 8 J 52.

3. Ce premier projet de passage du saumoduc n'a pas été retenu.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M Bouillet, C Bréuillot, D Chevalier, MT Cretin, K Lefevre, P Percier, G. Vernerey

Impression : AEM GRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 202309.0201